

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**du 12 avril 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**PROCES VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 12 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	6 avril 2022
Date d'affichage	6 avril 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	62
Pouvoirs	9
Votants	71

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BLONDIN – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET PRUVOT – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE BLONDIN – WALRAVE – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – KOCH – DEROUSSENT – JOSEPH – CREPIN – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL

**Etaient excusés :**

M. Eric BALEDEMENT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY  
M. Claude BOURET donne pouvoir à M. Patrick LEDET  
Mme Justine DUROT  
Mme Maryvonne DAUSSY  
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Olivier MALLET  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. HENIQUE  
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB  
M. Frédéric GARET  
Mme DUBOS donne pouvoir à M. MENOURIE  
Mme Françoise MAISON remplacée par Mme Catherine JOSEPH  
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Bernard DUQUESNE  
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à M. Robert DEBRAY

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

**Secrétaire de séance :** Danielle DUPUY

## FINANCES

### 1) Adoption des comptes de gestion 2021.

#### ✓ 2022.038 Adoption du compte de gestion 2021 du budget principal.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2021 du budget principal qui se décompose comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 706 554,37	45 839 228,90	69 545 783,27
Titres de recettes émis (b)	17 159 821,34	50 855 351,16	68 015 172,50
Réductions de titres (c)	1 104 776,57	2 533 304,05	3 638 080,62
Recettes nettes (d = b - c)	16 055 044,77	48 322 047,11	64 377 091,88
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 706 554,37	45 839 228,90	69 545 783,27
Mandats émis (f)	16 653 295,77	43 267 820,35	59 921 116,12
Annulations de mandats (g)	12 430,14	684 655,43	697 085,57
Dépenses nettes (h = f - g)	16 640 865,63	42 583 164,92	59 224 030,55
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		5 738 882,19	5 153 061,33
(h - d) Déficit	585 820,86		

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-3 789 417,80		-585 820,86		-4 375 238,66
Fonctionnement	2 216 785,94	2 141 355,04	5 738 882,19		5 814 313,09
<b>TOTAL I</b>	<b>-1 572 631,86</b>	<b>2 141 355,04</b>	<b>5 153 061,33</b>		<b>1 439 074,43</b>

✓ **2022.039 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe camping de Longpré-les-Corps-Saints.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe camping de Longpré les Corps-Saints qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 813,55	61 613,16	76 426,71
Titres de recettes émis (b)	3 495,44	12 913,28	16 408,72
Réductions de titres (c)		2 173,58	2 173,58
Recettes nettes (d = b - c)	3 495,44	10 739,70	14 235,14
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 813,55	61 613,16	76 426,71
Mandats émis (f)		18 568,27	18 568,27
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		18 568,27	18 568,27
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	3 495,44		
(h - d) Déficit		7 828,57	4 333,13

  

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>CAMPINGS CABS</b>					
Investissement	11 253,55		3 495,44		14 748,99
Fonctionnement	-30 653,16		-7 828,57		-38 481,73
Sous-Total	-19 399,61		-4 333,13		-23 732,74

✓ **2022.040 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 340,00	99 826,30	121 166,30
Titres de recettes émis (b)	340,00	19 093,69	19 433,69
Réductions de titres (c)		470,01	470,01
Recettes nettes (d = b - c)	340,00	18 623,68	18 963,68
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 340,00	99 826,30	121 166,30
Mandats émis (f)		36 455,48	36 455,48
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		36 455,48	36 455,48
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	340,00		
(h - d) Déficit		17 831,80	17 491,80

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>CAMPING PORTES BAIE SOMME CAHS</b>					
Investissement	-340,00		340,00		
Fonctionnement	-39 896,30		-17 831,80		-57 728,10
Sous-Total	-40 236,30		-17 491,80		-57 728,10

✓ **2022.041 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe Développement économique.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe Développement économique qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 921 787,20	2 664 950,00	4 586 737,20
Titres de recettes émis (b)	249 942,55	567 492,78	817 435,33
Réductions de titres (c)		2 565,26	2 565,26
Recettes nettes (d = b - c)	249 942,55	564 927,52	814 870,07
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 921 787,20	2 664 950,00	4 586 737,20
Mandats émis (f)	135 401,04	355 956,83	491 357,87
Annulations de mandats (g)	0,01	19 070,93	19 070,94
Dépenses nettes (h = f - g)	135 401,03	336 885,90	472 286,93
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	114 541,52	228 041,62	342 583,14
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CABS					
Investissement	368 787,20		114 541,52		483 328,72
Fonctionnement	-866 998,00		228 041,62		-638 956,38
Sous-Total	-498 210,80		342 583,14		-155 627,66

✓ **2022.042 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 350,00	213 985,45	240 335,45
Titres de recettes émis (b)	6 524,61	343 130,00	349 654,61
Réductions de titres (c)		146 490,00	146 490,00
Recettes nettes (d = b - c)	6 524,61	196 640,00	203 164,61
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 350,00	213 985,45	240 335,45
Mandats émis (f)		108 040,82	108 040,82
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		108 040,82	108 040,82
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	6 524,61	88 599,18	95 123,79
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
SPANC CABS					
Investissement	7 901,79		6 524,61		14 426,40
Fonctionnement	132 046,26		88 599,18		220 645,44
Sous-Total	139 948,05		95 123,79		235 071,84

✓ **2022.043 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement d'Arrest.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement d'Arrest qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 279 271,52	1 340 756,15	2 620 027,67
Titres de recettes émis (b)	629 271,52	663 072,63	1 292 344,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	629 271,52	663 072,63	1 292 344,15
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 279 271,52	1 340 756,15	2 620 027,67
Mandats émis (f)	621 735,63	667 281,07	1 289 016,70
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	621 735,63	667 281,07	1 289 016,70
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	7 535,89		3 327,45
(h - d) Déficit		4 208,44	

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>LOT ARREST CABS</b>					
Investissement	-629 271,52		7 535,89		621 735,63
Fonctionnement	-10 548,63		-4 208,44		-14 757,07
Sous-Total	-639 820,15		3 327,45		636 492,70

✓ **2022.044 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement de Saint-Valery-sur-Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement de Saint Valery sur Somme qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	487 419,27	708 822,72	1 196 241,99
Titres de recettes émis (b)	91 524,92	91 541,10	183 066,02
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	91 524,92	91 541,10	183 066,02
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	487 419,27	708 822,72	1 196 241,99
Mandats émis (f)	76 524,92	91 675,92	168 200,84
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	76 524,92	91 675,92	168 200,84
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	15 000,00		14 865,18
(h - d) Déficit		134,82	

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>LOT ST VALERY/SOMME CABS</b>					
Investissement	87 419,27		15 000,00		72 419,27
Fonctionnement	308 822,72		-134,82		308 687,90
Soins Total	221 403,45		14 865,18		236 268,63

## 2022.045 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement de Vaudricourt.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement de Vaudricourt qui se décompose comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	723 243,20	1 024 643,60	1 747 886,80
Titres de recettes émis (b)	223 243,20	223 354,20	446 597,40
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	223 243,20	223 354,20	446 597,40
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	723 243,20	1 024 643,60	1 747 886,80
Mandats émis (f)	223 243,20	223 488,20	446 731,40
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	223 243,20	223 488,20	446 731,40
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		134,00	134,00

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>LOT VAUDRICOURT CABS</b>					
Investissement	223 243,20				223 243,20
Fonctionnement	-100,40		-134,00		-534,40
Sous-Total	-223 643,60		-134,00		-223 777,60

✓ **2022.046 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 758 884,37	2 846 267,33	5 605 151,70
Titres de recettes émis (b)	1 783 658,15	1 814 803,18	3 598 461,33
Réductions de titres (c)		11 737,83	11 737,83
Recettes nettes (d = b - c)	1 783 658,15	1 803 065,35	3 586 723,50
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 758 884,37	2 846 267,33	5 605 151,70
Mandats émis (f)	1 652 594,14	1 822 073,38	3 474 667,52
Annulations de mandats (g)	11 737,83	10 914,00	22 651,83
Dépenses nettes (h = f - g)	1 640 856,31	1 811 159,38	3 452 015,69
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	142 801,84		134 707,81
(h - d) Déficit		8 094,03	

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>ZAC BAIE DE SOMME CABS</b>					
Investissement	-933 884,37		142 801,84		791 082,53
Fonctionnement	9 632,21		-8 094,03		1 538,18
Sous-Total	-924 252,16		134 707,81		-789 544,35

✓ **2022.047 Adoption du compte de gestion 2021 du budget régie Office de Tourisme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget régie Office de Tourisme qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	99 421,62	1 007 330,00	1 106 751,62
Titres de recettes émis (b)	94 446,40	786 777,91	881 224,31
Réductions de titres (c)		14 507,59	14 507,59
Recettes nettes (d = b - c)	94 446,40	772 270,32	866 716,72
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	99 421,62	1 007 330,00	1 106 751,62
Mandats émis (f)	13 913,29	815 272,67	829 185,96
Annulations de mandats (g)		13 895,38	13 895,38
Dépenses nettes (h = f - g)	13 913,29	801 377,29	815 290,58
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	80 533,11		51 426,14
(h - d) Déficit		29 106,97	

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
REGIE OFFICE TOURISME CABS					
Investissement	-48 711,62		80 533,11		31 821,49
Fonctionnement	58 647,09	29 502,62	-29 106,97		37,50
Sous-Total	9 935,47	29 502,62	51 426,14		31 858,99

✓ **2022.048 Adoption du compte de gestion 2021 du budget régie transport.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2021 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 4 contre et 7 abstentions)**

**D'adopter le compte de gestion 2021 du budget régie transport qui se décompose comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	532 035,00	2 586 990,00	3 119 025,00
Titres de recettes émis (b)	454 085,60	2 451 304,15	2 905 389,75
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	454 085,60	2 451 304,15	2 905 389,75
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	532 035,00	2 586 990,00	3 119 025,00
Mandats émis (f)	275 872,30	2 514 818,62	2 790 690,92
Annulations de mandats (g)		63 726,99	63 726,99
Dépenses nettes (h = f - g)	275 872,30	2 451 091,63	2 726 963,93
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	178 213,30	212,52	178 425,82
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
<b>RÉGIE TRANSPORT CABS</b>					
Investissement	72 298,30		178 213,30		255 511,60
Fonctionnement	9 288,59	8 236,70	212,52		1 264,41
Sous-Total	86 586,89	8 236,70	178 425,82		256 776,01

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**du 12 avril 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**PROCES VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 12 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence provisoire de M. Stéphane HAUSSOULIER.

Date de la convocation	6 avril 2022
Date d'affichage	6 avril 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	9
Votants	70

**Etaient présents :**

MM.BLONDIN – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – DEBRAY – MENOUREIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – KOCH – DEROUSSANT – JOSEPH – CREPIN – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL

Monsieur HAUSSOULIER présente l'ensemble des comptes administratifs, le Président étant sorti de la salle.

**Etaient excusés :**

M. Eric BALEDENT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY  
M. Claude BOURET donne pouvoir à M. Patrick LEDET  
Mme Justine DUROT  
Mme Maryvonne DAUSSY  
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Olivier MALLET  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. HENIQUE  
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB  
M. Frédéric GARET  
Mme DUBOS donne pouvoir à M. MENOUREIE  
Mme Françoise MAISON remplacée par Mme Catherine JOSEPH  
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Bernard DUQUESNE  
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à M. Robert DEBRAY

**Secrétaire de séance :** Danielle DUPUY

## 2) Adoption des comptes administratifs 2021.

Après avoir approuvé les comptes de gestion 2021, il est proposé au conseil d'agglomération d'adopter les comptes administratifs 2021 de l'ensemble des budgets et budgets en régie comme indiqué ci-après :

### ✓ 2022.049 Adoption du compte administratif 2021 du budget principal

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget principal comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Principal</b>		
<i>CABS – Budget Principal</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Total section d'investissement</b>	16 640 865,63	16 055 044,77
Déficit 2020 reporté	3 789 417,80	
<b>Total 2021</b>	<b>20 430 283,43</b>	<b>16 055 044,77</b>
<b>Déficit d'investissement avant restes à réaliser</b>	<b>4 375 238,66</b>	
Restes à réaliser	3 099 643,36	2 351 222,17
Solde RàR déficitaire	<b>748 421,19</b>	
<b>Total 2021 : Déficit d'investissement</b>	<b>5 123 659,85</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>	42 583 164,92	48 322 047,11
Excédent 2020 reporté		75 430,90
<b>Total 2021</b>	<b>42 583 164,92</b>	<b>48 397 478,01</b>
<b>Total 2021 : Excédent de fonctionnement</b>		<b>5 814 313,09</b>

### ✓ 2022.050 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe camping de Longpré-les-Corps-Saints.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe camping de Longpré-Les-Corps-Saints comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Camping de Longpré les Corps Saints</b>		
<i>Camping le village Longpré les Corps Saints</i>	Dépenses	Recettes
<b>Total section d'investissement</b>	0,00	3 495,44
Excédent 2020 reporté		11 253,55
<b>Total 2021</b>	<b>0,00</b>	<b>14 748,99</b>
<b>Total 2021 : Excédent d'investissement</b>		<b>14 748,99</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>	18 568,27	10 739,70
Déficit 2020 reporté	30 653,16	
<b>Total 2021</b>	<b>49 221,43</b>	<b>10 739,70</b>
<b>Total 2021 : Déficit de fonctionnement</b>	<b>38 481,73</b>	

✓ **2022.051 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Camping de Mareuil-Caubert</b>		
<i>Camping Les portes de la Baie de Somme</i>	Dépenses	Recettes
<b>Total section d'investissement</b>	0,00	340,00
Déficit 2020 reporté	340,00	
<b>Total 2021</b>	<b>340,00</b>	<b>340,00</b>
<b>Total 2021 : Investissement</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>	36 455,48	18 623,68
Déficit 2020 reporté	39 896,30	
<b>Total 2021</b>	<b>76 351,78</b>	<b>18 623,68</b>
<b>Total 2021 : Déficit de fonctionnement</b>	<b>57 728,10</b>	

✓ **2022.052 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe développement économique.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe développement économique comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Développement économique</b>		
<i>Développement économique</i>	Dépenses	Recettes
<b>Total section d'investissement</b>	135 401,03	249 942,55
Excédent 2020 reporté		368 787,20
<b>Total 2021</b>	<b>135 401,03</b>	<b>618 729,75</b>
<b>Excédent d'investissement avant restes à réaliser</b>		<b>483 328,72</b>
Restes à réaliser	31 567,34	0,00
Solde RàR déficitaire	<b>31 567,34</b>	
<b>Total 2021 : excédent d'investissement</b>		<b>451 761,38</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>	336 885,90	564 927,52
Déficit 2020 reporté	866 998,00	
<b>Total 2021</b>	<b>1 203 883,90</b>	<b>564 927,52</b>
<b>Total 2021 : Déficit de fonctionnement</b>	<b>638 956,38</b>	

✓ **2022.053 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget SPANC</b>		
<i>SPANC</i>	Dépenses	Recettes
<b>Total section d'investissement</b>		6 524,61
Excédent 2020 reporté		7 901,79
<b>Total 2021</b>	<b>0,00</b>	<b>14 426,40</b>
<b>Excédent d'investissement avant restes à réaliser</b>		<b>14 426,40</b>
Restes à réaliser	6 504,00	
Solde RàR déficitaire	<b>6 504,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 2021 : excédent d'investissement</b>		<b>7 922,40</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>	108 040,82	196 640,00
Excédent 2020 reporté		132 046,26
<b>Total 2021</b>	<b>108 040,82</b>	<b>328 686,26</b>
<b>Total 2021 : Excédent de fonctionnement</b>		<b>220 645,44</b>

✓ **2022.054 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe lotissement d'Arrest.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement d'Arrest comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Lotissement Arrest</b>		
<i>Lotissement d'Arrest</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Total section d'investissement</b>	621 735,63	629 271,52
Déficit 2020 reporté	629 271,52	
<b>Total 2021</b>	<b>1 251 007,15</b>	<b>629 271,52</b>
<b>Total 2021 : Déficit d'investissement</b>	<b>621 735,63</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>	667 281,07	663 072,63
Déficit 2020 reporté	10 548,63	
<b>Total 2021</b>	<b>677 829,70</b>	<b>663 072,63</b>
<b>Total 2021 : Déficit de fonctionnement</b>	<b>14 757,07</b>	

✓ **2022.055 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe lotissement de Saint-Valery-sur-Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement de Saint-Valery-sur-Somme comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Lotissement de Saint Valery sur Somme</b>		
<i>Lotissement Saint Valery sur Somme</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Total section d'investissement</b>	76 524,92	91 524,92
Déficit 2020 reporté	87 419,27	
<b>Total 2021</b>	<b>163 944,19</b>	<b>91 524,92</b>
<b>Total 2021 : Déficit d'investissement</b>	<b>72 419,27</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>	91 675,92	91 541,10
Excédent 2020 reporté		308 822,72
<b>Total 2021</b>	<b>91 675,92</b>	<b>400 363,82</b>
<b>Total 2021 : Excédent de fonctionnement</b>		<b>308 687,90</b>

✓ **2022.056 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe lotissement de Vaudricourt.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement de Vaudricourt comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Lotissement de Vaudricourt</b>		
<i>Lotissement de Vaudricourt</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Total section d'investissement</b>	223 243,20	223 243,20
Déficit 2020 reporté	223 243,20	
<b>Total 2021</b>	<b>446 486,40</b>	<b>223 243,20</b>
<b>Total 2021 : Déficit d'investissement</b>	<b>223 243,20</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>	223 488,20	223 354,20
Déficit 2020 reporté	400,40	
<b>Total 2021</b>	<b>223 888,60</b>	<b>223 354,20</b>
<b>Total 2021 : Déficit de fonctionnement</b>	<b>534,40</b>	

✓ **2022.057 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme comme suit :

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget ZAC de la Baie de Somme</b>		
<i>Z.A.C. de la Baie de Somme</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Total section d'investissement</b>	1 640 856,31	1 783 658,15
Déficit 2020 reporté	933 884,37	
<b>Total 2021</b>	<b>2 574 740,68</b>	<b>1 783 658,15</b>
<b>Total 2021 : Déficit d'investissement</b>	<b>791 082,53</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>	1 811 159,38	1 803 065,35
Excédent 2020 reporté		9 632,21
<b>Total 2021</b>	<b>1 811 159,38</b>	<b>1 812 697,56</b>
<b>Total 2021 : Excédent de fonctionnement</b>		<b>1 538,18</b>

✓ **2022.058 Adoption du compte administratif 2021 du budget régie Office de Tourisme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)**

**D'adopter le compte administratif 2021 du budget régie Office de Tourisme comme suit :**

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Régie Office de Tourisme</b>		
<i>Régie Office de Tourisme</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Total section d'investissement</b>	13 913,29	94 446,40
Déficit 2020 reporté	48 711,62	
<b>Total 2021</b>	<b>62 624,91</b>	<b>94 446,40</b>
Excédent d'investissement avant restes à réaliser		<b>31 821,49</b>
Restes à réaliser	1 582,50	
Solde RàR déficitaire	<b>1 582,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Total 2021 : Excédent d'investissement</b>		<b>30 238,99</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>	801 377,29	772 270,32
Excédent 2020 reporté		29 144,47
<b>Total 2021</b>	<b>801 377,29</b>	<b>801 414,79</b>
<b>Total 2021 : Excédent de fonctionnement</b>		<b>37,50</b>

✓ **2022.059 Adoption du compte administratif 2021 du budget régie transport.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Président étant sorti de la salle.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 57 pour, 2 contre et 11 abstentions)**

**D'adopter le compte administratif 2021 du budget régie transport comme suit :**

<b>Adoption du compte administratif 2021 du Budget Régie Transport</b>		
<i>Régie transport</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Total section d'investissement</b>	275 872,30	454 085,60
Excédent 2020 reporté		77 298,30
<b>Total 2021</b>	<b>275 872,30</b>	<b>531 383,90</b>
Excédent d'investissement avant restes à réaliser		<b>255 511,60</b>

Restes à réaliser	9 897,73	0,00
Solde RàR déficitaire	<b>9 897,73</b>	
<b>Total 2021 : Excédent d'investissement</b>		<b>245 613,87</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>	2 451 091,63	2 451 304,15
Excédent 2020 reporté		1 051,89
Total 2021	<b>2 451 091,63</b>	<b>2 452 356,04</b>
<b>Total 2021 : Excédent de fonctionnement</b>		<b>1 264,41</b>

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**du 12 avril 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**PROCES VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 12 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	6 avril 2022
Date d'affichage	6 avril 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	62
Pouvoirs	9
Votants	71

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BLONDIN – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET PRUVOT – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE BLONDIN – WALRAVE – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – KOCH – DEROUSSENT – JOSEPH – CREPIN – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL

**Etaient excusés :**

M. Eric BALEDENT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY  
M. Claude BOUKET donne pouvoir à M. Patrick LEDET  
Mme Justine DUROT  
Mme Maryvonne DAUSSY  
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Olivier MALLET  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. HENIQUE  
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB  
M. Frédéric GARET  
Mme DUBOS donne pouvoir à M. MENOURIE  
Mme Françoise MAISON remplacée par Mme Catherine JOSEPH  
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Bernard DUQUESNE  
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à M. Robert DEBRAY

**Secrétaire de séance :** Danielle DUPUY

### 3) 2022.060 Constatation des résultats des 2 syndicats dissous.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, par laquelle la communauté d'agglomération est devenue compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales,
- Vu l'arrêté Préfectoral en date du 21 juillet 2021 mettant fin à l'exercice de la compétence assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saint Blimont/Vaudricourt, et de la compétence eau des Syndicats Intercommunaux de Longpré les Corps Saints (Longpré les Corps Saints, Condé Folie, Bettencourt Rivière) et de Vauchelles Les Quesnoy Bellancourt au 31 juillet 2021.
- Vu la reprise de l'entièreté de la gestion de la compétence « Eau, assainissement et gestion des eaux pluviales » au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la nécessité de délibérer en des termes identiques auxdits syndicats afin de procéder aux opérations de constatation des résultats de l'exercice, de transfert de l'actif et du passif et d'autorisation de signature d'un procès-verbal de mise à disposition,
- Vu le rapport de Bernard DUQUESNE, Conseiller délégué à l'eau, l'assainissement collectif et non collectif,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 64 pour, 0 contre et 7 abstentions)**

#### Pour le SIAEP Saint Blimont Vaudricourt :

- o **De constater** les résultats suivants pour l'exercice 2021 :
  - Excédent de fonctionnement cumulé : 514 191,23 €
  - Déficit d'investissement cumulé : 85 209,94 €
- o **De prendre acte** que ces résultats devront intégrer les restes à réaliser suivants lors des opérations d'affectation des résultats :
  - Restes à réaliser en dépenses : 0 €
  - Restes à réaliser en recettes : 0 €
- o **De prendre acte** que sur la base de ces résultats, les membres fondateurs souhaitent récupérer une partie de ceux-ci dans les conditions suivantes :
  - Commune de Saint Blimont : 165 801,00 €
  - Commune de Vaudricourt : 79 994,00 €
- o **De prendre acte** que les montants précités seront reversés par la Communauté d'agglomération au titre de l'exercice budgétaire en cours.
- o **De prendre acte** que l'ensemble des éléments d'actif et de passif du Syndicat seront transférés à la communauté d'agglomération.
- o **D'autoriser** le Président à signer le Procès-verbal de mise à disposition constatant le transfert de l'ensembles des biens, contrats etc. au profit de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

#### Pour le SIAEP de Longpré Les Corps Saints – Condé Folie – Bettencourt Rivière :

- o **De constater** les résultats suivants pour l'exercice 2021 :
  - Déficit de fonctionnement cumulé : 5 997,85 €
  - Excédent d'investissement cumulé : 111 043,10 €

- **De prendre acte** que ces résultats devront intégrer les restes à réaliser suivants lors des opérations d'affectation des résultats :
  - Restes à réaliser en dépenses : 0 €
  - Restes à réaliser en recettes : 0 €
- **De prendre acte** que sur la base de ces résultats, les membres fondateurs souhaitent récupérer une partie de ceux-ci dans les conditions suivantes : Néant.
- **De prendre acte** que les montants précités seront reversés par la communauté d'agglomération au titre de l'exercice budgétaire en cours.
- **De prendre acte** que l'ensemble des éléments d'actif et de passif du Syndicat seront transférés à la communauté d'agglomération.
- **D'autoriser** le Président à signer le Procès-verbal de mise à disposition constatant le transfert de l'ensembles des biens, contrats etc. au profit de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

#### 4) Affectation des résultats 2021.

Après avoir adopté les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur pour l'année 2021, il est proposé d'affecter les résultats définitifs de la façon suivante :

##### ✓ 2022.061 Affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2021.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 60 pour, 2 contre et 9 abstentions)**

**De constater** les résultats suivants du compte administratif du Budget Principal 2021 :

☛ En fonctionnement : excédent cumulé de	:	5 814 313,09 €
☛ En investissement		
- Déficit cumulé avant intégration des restes à réaliser :		- 4 375 238,66 €
- Intégration des RàR :	Dépenses :	3 099 643,36 €
	Recettes :	2 351 222,17 €
		748 421,19 €
- Déficit d'investissement après intégration des RàR :		5 123 659,85 €

**De décider** en conséquence **d'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 du Budget Principal en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 5.123.659,85 € et de conserver en résultat reporté, article 002 résultat de fonctionnement reporté, la somme de 690.653,24 €

##### ✓ 2022.062 Affectation des résultats 'Autres budgets'.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 63 pour, 1 contre et 7 abstentions)**

**De reporter** intégralement aux comptes administratifs, les résultats constatés de l'ensemble des budgets, hormis les budgets des lotissements et de la ZAC, non soumis à l'affectation des résultats.

**De décider d'affecter** au budget Eau et Assainissement :

- ✓ la somme de 728 838,82 € au R002 (résultat de fonctionnement)
- ✓ la somme de 40 259,86 € au R001 (résultat d'investissement)

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**du 12 avril 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**PROCES VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 12 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	6 avril 2022
Date d'affichage	6 avril 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	63
Pouvoirs	10
Votants	73

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BLONDIN – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET PRUVOT – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE BLONDIN – WALRAVE – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – KOCH – DEROUSSENT – JOSEPH – CREPIN – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL

Arrivée de Mme DAUSSY ayant pouvoir de Mme DUROT

**Etaient excusés :**

M. Eric BALEDEMENT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY  
M. Claude BOURET donne pouvoir à M. Patrick LEDET  
Mme Justine DUROT donne pouvoir à Mme Maryvonne DAUSSY  
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Olivier MALLET  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. HENIQUE  
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB  
M. Frédéric GARET  
Mme DUBOS donne pouvoir à M. MENOURIE  
Mme Françoise MAISON remplacée par Mme Catherine JOSEPH  
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Bernard DUQUESNE  
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à M. Robert DEBRAY

**Secrétaire de séance :** Danielle DUPUY

**5) 2022.063 Passation en créances éteintes.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu la demande d'admission de créance irrécouvrable transmise par le comptable public,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 69 pour, 0 contre et 4 abstentions)**

**De décider** d'admettre en créance éteinte la créance présentée ci-dessous, pour un montant de 91 €

Budget	Créancier	Montant
22458	Stéphanie HIMBERT	91,00 €
	TOTAL	91,00 €

**De dire** que la dépense sera inscrite au budget primitif 20221 du budget principal, article 6542 'Créances éteintes'.

**D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

**6) 2022.064 Vote des taux de fiscalité (TFB / TFNB / CFE).**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 64 pour, 3 contre et 6 abstentions)**

**De fixer** les taux de fiscalité des ménages à :

- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 2,75 %
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 7,13%

**De fixer** le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,82%

**De décider** de maintenir l'intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans prévue depuis 2017 pour ces 3 taux.

**7) 2022.065 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2017 fixant 3 zones pour la TEOM,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 66 pour, 2 contre et 5 abstentions)**

**De voter le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :**

- ✓ Zone 1 (Abbeville) : **14,21%**
- ✓ Zone 2 (Bailleul, Bellancourt, Bettencourt-Rivière, Bray-les-Marcueil, Cambron, Caours-l'Heure, Citernes, Condé-Folie, Doudelainville, Drucat, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Erondelle, Fontaine-sur-Somme, Frucourt, Grand-Laviers, Hallencourt, Huppy, Liercourt, Limeux, Longpré-les-Corps-Saints, Mareuil-Caubert, Mérelessart, Neufmoulin, Sorel-en-Vimeu, Vaux-Marquenville, Vauchelles-les-Quesnoy, Wiry-au-Mont, Yonval) : **10,76%**
- ✓ Zone 3 (Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme, Vaudricourt) : **8%**

#### **8) 2022.066 Fixation du produit GEMAPI.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme en vigueur,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'environnement,
- Vu les articles 1530 bis et 1639A du Code Général des Impôts (CGI),
- Vu la délibération n° 2020.114 du 21 septembre 2020 de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire à compter de l'année 2021,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 58 pour, 3 contre et 12 abstentions)**

**De fixer le produit de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à la somme de 1.200.000 € pour l'année 2022.**

**D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.**

#### **9) 2022.067 Approbation des tarifs TLPE 2023.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le décret N°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
- Vu les articles L.581-1 à L.581-45 du code de l'environnement,
- Vu les articles L. 2333-6 à L.2333-16 et R. 2333-10 à R.2333-17 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la note d'information NOR/INT/B 1613974 N du 13 juillet 2016 qui a pour objet de commenter les dispositions du CGCT applicable à la TLPE,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

- Vu l'erreur matérielle de la délibération N°2021.058 du 13 avril 2021 relative à la tarification 2022 des enseignes supérieures ou égales à 50 m<sup>2</sup>,
- Vu la nécessité de confirmer l'exonération 2022 des enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup>,
- Considérant la nécessité de se prononcer sur les tarifs 2023 de la TLPE,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 64 pour, 3 contre et 6 abstentions)

D'amender la tarification TLPE 2022 comme suit,

Tarifs TLPE 2022 modifiés						
Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
Superficie ≤ à 12 m <sup>2</sup>	Superficie > à 12 m <sup>2</sup> et ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>
Exonération	32.40€	64.20€	16.20€	32.40€	48.60€	97.20€

De confirmer l'exonération 2022 pour les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup>.

De valider les tarifs TLPE 2023 comme suit :

Tarifs TLPE 2023						
Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
Superficie ≤ à 12 m <sup>2</sup>	Superficie > à 12 m <sup>2</sup> et ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>
Exonération	33.40€	66.80€	16.70€	33.40€	50.10€	100.20€

De confirmer l'exonération pour les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup>.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### 10) 2022.068 Assujettissement à la TVA du budget eau et assainissement.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des impôts,

- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme a repris la compétence « eau et assainissement » exercée par 3 anciens syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Considérant que le syndicat d'assainissement de Vaudricourt Saint-Blimont était soumis à la TVA,
- Considérant que l'ensemble des activités est repris dans un seul et même budget dénommé « Budget eau et assainissement »,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 64 pour, 0 contre et 9 abstentions)**

**De décider** d'assujettir à la TVA le budget annexe eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**De prendre acte** que les tarifs seront révisés afin de faire ressortir la TVA sur l'ensemble des prestations.

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**du 12 avril 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**PROCES VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 12 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	6 avril 2022
Date d'affichage	6 avril 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	63
Pouvoirs	10
Votants	72

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BLONDIN – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET PRUVOT – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN WALRAVE – DEBRAY – MENOUREIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – KOCH – DEROUSSENT – JOSEPH – CREPIN – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL

M. Frédéric DELOHEN quitte la séance au cours de l'examen de ce point.

**Etaient excusés :**

M. Eric BALEDENT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY  
M. Claude BOURET donne pouvoir à M. Patrick LEDET  
Mme Justine DUROT donne pouvoir à Mme Maryvonne DAUSSY  
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Olivier MALLET  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. HENIQUE  
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB  
M. Frédéric GARET  
Mme DUBOS donne pouvoir à M. MENOUREIE  
Mme Françoise MAISON remplacée par Mme Catherine JOSEPH  
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Bernard DUQUESNE  
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à M. Robert DEBRAY

**Secrétaire de séance :** Danielle DUPUY

## 11) Adoption des budgets primitifs pour 2022.

Intervention de M. JACOB.

*Monsieur le Président  
Chers Collègues*

*Nous, élus ruraux de la communauté d'agglomération de la baie de Somme, souhaitons vous exprimer nos craintes concernant la situation financière de notre collectivité.*

*Tout d'abord permettez-moi un bref rappel historique ;*

*En 2017 nos trois communautés CCA, CCRH et CCBS se sont réunies et ont décidé d'un commun accord de garder leurs compétences et de les étendre à tous. C'est ainsi que les compétences obligatoires et optionnelles sont nées dans notre collectivité, à la satisfaction de tous et avec les encouragements des services de l'Etat qui voyait la naissance d'une communauté d'agglomération dans la Somme après celle d'Amiens Métropole.*

*Pendant trois années, des projets structurants importants sont réalisés comme le conservatoire, la piscine rénovée, la politique de la ville dans les quartiers, l'investissement scolaire, la voirie et bien d'autres travaux.*

*Ces travaux structurants, certes très coûteux, sont la vitrine attractive d'Abbeville, avez-vous indiqué sur une revue technique, Cher Président.*

*Trois années pendant lesquelles les budgets sont votés à la quasi-unanimité par notre assemblée. Trois années pendant lesquelles les services de l'Etat sont restés muets sur les finances de notre collectivité*

*En 2020, nous apprenons que nous vivons au-dessus de nos moyens, que certaines compétences ne sont plus tenables, que des irrégularités administratives sont à rectifier. Tout ceci mis à jour par la Chambre Régionale des Comptes, dont les résultats sont repris par les services de l'Etat qui brandit la menace de la mise sous tutelle, ce sont vos propres mots Mr le Président.*

*En effet, lors du budget de 2021 vous nous avez alertés sur une possible mise sous tutelle si la trajectoire financière n'était pas rapidement rétablie. Dans votre discours, vous faisiez alors appel au réalisme et à la responsabilité. Vous vous étiez engagé à réviser nos compétences et à rédiger notre projet de territoire.*

*Aujourd'hui, un an plus tard, la situation reste la même et dans certains domaines elle s'aggrave.*

*Le projet de territoire avec le Conseil des Maires n'a été réuni qu'une seule fois avec Mr le sous-Préfet pour nous indiquer une fois de plus les problèmes budgétaires et la nécessité de redresser la barre.*

*On charge toujours la mule avec des emplois supplémentaires et des départs sont remplacés. Lors du DOB il a été évoqué la création d'un emploi pour le SPANC. Est-il nécessaire de rechercher une personne avec BAC + 2 ?*

*Dans ces conditions, ne soyons pas étonnés que personne dans notre collectivité ne se soit manifesté car généralement les bac + 2 travaillent déjà. Avec une formation, donnons la chance à quelqu'un parmi la CABS, nous ne sommes plus à quelques mois près pour tous ces contrôles.*

*L'excédent du budget annexe du SPANC ne nous autorise pas pour autant à dépenser sans compter. On pourrait par exemple, apporter une aide à la mise aux normes pour des familles aux revenus trop modestes pour réaliser les travaux.*

*A été soulevé lors du DOB le problème du financement du SDIS. Il s'agit mes chers collègues de près de cinq millions d'euros qui semblent manquer à la trésorerie de la CABS et pour lesquels nous n'avons aucune trace.*

*Quand on sait Mr le Président combien la trésorerie est tatillonne sur les finances de nos collectivités, j'ai du mal à croire que ces millions ne laissent aucune trace de leur passage en trésorerie. Je trouve que là, nous dépassons les bornes.*

*Lors du DOB j'ai évoqué brièvement le problème de la compétence transport, qui à mon avis, ne remplit pas son rôle d'une pleine compétence. Or mes chers collègues, le PTU, le Périmètre de Transport Urbain doit coïncider avec le périmètre de l'EPCI. Les textes dans ce domaine sont donc précis, il semblerait que nous n'ayons pas la même lecture sur ces textes. Il s'agira d'avoir une réponse claire et nette des services de l'Etat sur cette compétence, et si elle est entachée d'irrégularité elle doit être rendue à la ville d'Abbeville. Le coût du transport nous demande une recette d'équilibre de 300.000 € sachant que des investissements futurs sont à prévoir sur des véhicules évidemment très coûteux.*

*Ainsi Monsieur le Président, vous tenez donc pour ce budget 2022 exactement le même discours que celui que vous teniez il y a un an. Vous nous demandez de voter un budget de transition qui comprend près de 16 millions d'euros d'investissements. Pour le financer, il faudrait recourir massivement à l'emprunt (7 millions) ce qui viendrait alourdir notre encours de dette de près de deux millions d'euros supplémentaires.*

*Cela ne nous paraît pas raisonnable.*

*Voyez-vous Mr le Président, nous sommes ici 42 maires ruraux. Nous savons tous combien il est difficile et parfois délicat de gérer nos communes avec l'argent que nous n'avons plus. Certains d'entre nous ont un budget serré qui se dégrade encore cette année malgré l'attention que nous portons à nos dépenses. Quand nos capacités d'investissements sont proches de zéro (c'est mon cas) nous mettons un*

frein, à regret, sur nos projets et nos ambitions. Il ne vient à l'esprit d'aucun d'entre nous en pareil cas d'investir et d'emprunter démesurément.

Or c'est ce que vous nous proposez Mr le Président.

Les deux tiers des Maires que j'ai réunis dans ma commune jeudi dernier, vous le savez bien sûr, sont surpris, interloqués, et ne comprennent pas pourquoi malgré les menaces de la Préfète, malgré nos souhaits de mettre la pédale douce sur le budget 2022, vous persistez à ne rien changer dans ce budget qui nous entraîne encore pour un an sans aucun changement, avec pour conséquence l'aggravation de notre situation préoccupante.

Nous avons l'impression Mr le Président, que vous gérez la CABS comme vous gérez votre ville. Dans la CABS, vous ne gérez pas un Conseil municipal, mais l'équivalent de 43 Conseils municipaux, chacun ayant ses exigences et ses projets et c'est là qu'est la difficulté. Nous ne retrouvons pas un juste équilibre, une juste équité et pire encore nous n'avons pas l'impression d'être écoutés.

Que demandons-nous :

Nous demandons un gel des investissements pour 2022. Les investissements concernent des compétences qui pourraient être rendues, totalement ou partiellement, et ceux aux communes pourraient être reportés. Par exemple les travaux sur les bâtiments scolaires, mais aussi les investissements pour le service de collecte des déchets et les déchetteries, ces travaux devraient être repoussés dans l'attente des conclusions de l'audit commandé.

Sans plus attendre, le Conseil des Maires doit être réuni pour définir notre projet de territoire. Ce travail devra se faire en respectant les attentes et les besoins des communes rurales, qui ne supportent plus de devoir financer les investissements démesurés de la ville d'Abbeville. Si des efforts doivent être entrepris pour redresser la situation financière de la CABS, ils devront, je le répète, être supportés par tous de façon équitable.

L'heure n'est plus à la recherche des responsabilités passées, arrêtons de regarder sans cesse dans le rétroviseur comme le dit l'un de nos collègues. Ne parlons pas au futur de ce que nous allons faire. Mais parlons au présent : Faisons.

Faisons et Redressons nos comptes, achevons le travail de fusion et créons un véritable sentiment communautaire car la définition d'un projet communautaire doit se faire dans le consensus et la transparence. Cela nécessite peut-être et sûrement de briser des tabous sur les compétences de la CABS ou sur les politiques de recrutements, mais aussi de trouver des réponses à des questions désagréables comme celles que j'ai posées dans cette intervention.

Monsieur le Président,

Vous l'aurez compris, nous nous inclinons devant le fait qu'il est nécessaire et urgent de prendre des mesures souhaitées ardemment par les autorités et que ces mesures soient rassurantes et acceptables pour les Maires et délégués de la CABS. Vous n'apportez hélas aucune solution raisonnable dans ce budget, hormis d'attendre avril 2023. Dans ces conditions, je voterai contre ce budget ainsi présenté, et j'invite les collègues à faire de même.

Mr le Président, nous sommes prêts à nous mettre au travail afin de relever ces défis.

Sachez enfin Mr le Président, que notre intention n'est pas de renverser la table, un seul objectif nous anime, c'est celui d'améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Enfin un dernier mot : Je demande le vote secret sur ce budget 2022.

Je vous remercie de votre attention.'

Dans le prolongement des propos de M. JACOB, M. PATTE interpelle ce dernier en qualité d'ancien Vice-Président. Il regrette d'entendre aujourd'hui certains anciens Vice-Présidents, Délégués, 'faire la morale', donner des leçons sur les investissements, les transferts de compétences... et d'une manière générale, sur la situation financière de la CABS, alors que se sont les mêmes qui ont contribué sous l'ancienne mandature à la situation actuelle de la CABS. Enfin, il ajoute que M. JACOB aurait dû tenir ces propos il y a 3 ans.

A son tour, M. WALRAVE revient sur les propos de M. JACOB, qu'il estime moralisateurs, soulignant que ce dernier est un des fondateurs de cette communauté d'agglomération et de sa mauvaise 'répartition de compétences'. Il trouve 'malheureux' que l'on fasse aujourd'hui des leçons de morale au Président, à ce nouvel exécutif ; alors que sous la précédente mandature, le Conseil a voté pendant 4 ans les budgets, à l'exception de certains, dont lui-même, et d'autres, dont M. PATTE, conscients de la toxicité de ces budgets. Il souligne à propos des reproches proférés par M. JACOB à l'encontre du Président, et de l'exécutif, que celui-ci aurait dû se les faire il y a 4 ans. Enfin, il ajoute que si l'on conserve le même niveau de compétences, le budget sera convalescent et austère pendant longtemps. Il en profite pour signaler toute la confiance qu'il porte au DGS dans la construction du budget, et dans sa façon de travailler.

Puis, M. DOVERGNE souhaite que l'on dépasse ces « chamailleries » et que l'on se tourne vers l'avenir et non le passé.

Le Président répond à M. JACOB, à propos du « timing » relatif à l'élaboration du projet de territoire, en précisant que « nous ne chançons pas ». Il rappelle le travail de fond engagé par le DGS, la Direction des Finances, et les Directeurs de Service ayant permis la production de documents éclairants et transparents... nécessaires à l'élaboration du budget. Il explique de nouveau quelle sera la méthode

de travail en lien étroit avec les Services de l'Etat, le Trésorier, et la Direction Départementale des Finances Publiques. Il indique que la Préfète de la Somme a missionné la Direction Régionale de Lille afin que celle-ci « radiographie » le rapport de la CRC afin de mieux nous éclairer et de nous permettre de rédiger collectivement le projet de territoire. Un projet de territoire qui sera abordé thématique par thématique, compétence par compétence, sur la base de fiches techniques financières élaborées par la Direction Régionale des Finances de Lille, permettant ainsi un éclairage précis de la situation par compétence. Au vu de ces éléments, il indique que nous pourrions ensuite voter 'compétence' par 'compétence' et décider si « on conserve » ou on « restitue aux communes », la/ les compétence(s), avec comme principe de vote : 1 Maire = 1 voix.

Il rappelle ensuite que le budget 2022, que nous allons devoir maîtriser, résulte des compétences issues de 2017, au nombre de 17.

Puis le Président répond à M. JACOB, à propos du financement du SDIS. Il confirme, après investigations poussées menée à la ville d'Abbeville, que celle-ci a bien versé au SDIS sa participation depuis 1994. Il ajoute que les mêmes investigations seront lancées quant au financement du SDIS par la Communauté de Communes de l'Abbevillois, afin de lever toute ambiguïté.

Enfin, à propos du Transport, il rappelle qu'il s'agit là, d'une compétence obligatoire financée par les communes de l'ex CCA ainsi que par les entreprises de plus de 10 salariés.

✓ **2022.069 Adoption du budget primitif 2022 du budget principal.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

**30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 44 pour, 24 contre et 4 abstentions)

De voter le budget primitif 2022 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 28 022 421,80 €

Recettes : 28 022 421,80 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 47 650 704,67 €

Recettes : 47 650 704,67 €

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**du 12 avril 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**PROCES VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 12 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	6 avril 2022
Date d'affichage	6 avril 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	62
Pouvoirs	10
Votants	72

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BLONDIN – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET PRUVOT – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN WALRAVE – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – KOCH – DEROUSSENT – JOSEPH – CREPIN – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL

**Etaient excusés :**

M. Eric BALEDENT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY  
M. Claude BOURET donne pouvoir à M. Patrick LEDET  
Mme Justine DUROT donne pouvoir à Mme Maryvonne DAUSSY  
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Olivier MALLET  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. HENIQUE  
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB  
M. Frédéric GARET  
Mme DUBOS donne pouvoir à M. MENOURE  
Mme Françoise MAISON remplacée par Mme Catherine JOSEPH  
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Bernard DUQUESNE  
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à M. Robert DEBRAY  
M. Frédéric DELOHEN

**Secrétaire de séance :** Danielle DUPUY

✓ **2022.070 Adoption du budget primitif 2022 du budget annexe camping de Longpré-Les-Corps-Saints.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 61 pour, 5 contre et 6 abstentions)**

**De voter le budget primitif 2022 du budget annexe camping de Longpré-Les-Corps-Saints tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :**

Section d'investissement :

Dépenses : 18 848,99 €

Recettes : 18 848,99 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 48 181,73 €

Recettes : 48 181,73 €

✓ **2022.071 Adoption du budget primitif 2022 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 60 pour, 5 contre et 7 abstentions)**

**De voter le budget primitif 2022 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :**

Section d'investissement :

Dépenses : 30 000,00 €

Recettes : 30 000,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 131 303,10 €

Recettes : 131 303,10 €

✓ **2022.072 Adoption du budget primitif 2022 du budget annexe développement économique.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 63 pour, 6 contre et 3 abstentions)

De voter le budget primitif 2022 du budget annexe développement économique tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 653 308,72 €  
Recettes : 653 308,72 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 115 308,38 €  
Recettes : 1 115 308,38 €

✓ **2022.073 Adoption du budget primitif 2022 du budget annexe eau et assainissement.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 63 pour, 4 contre et 5 abstentions)

De voter le budget primitif 2022 du budget annexe eau et assainissement tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 571 423,06 €  
Recettes : 571 423,06 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 851 417,94 €  
Recettes : 1 851 417,94 €

✓ **2022.074 Adoption du budget primitif 2022 du budget annexe lotissement d'Arrest.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 64 pour, 4 contre et 4 abstentions)

De voter le budget primitif 2022 du budget annexe lotissement d'Arrest tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 311 735,63 €  
Recettes : 1 311 735,63 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 392 992,70 €  
Recettes : 1 392 992,70 €

✓ **2022.075 Adoption du budget primitif 2022 du budget annexe lotissement de Saint-Valery-sur-Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 64 pour, 4 contre et 4 abstentions)**

**De voter le budget primitif 2022 du budget annexe lotissement de Saint-Valery-sur-Somme tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :**

Section d'investissement :

Dépenses : 167 419,27 €  
Recettes : 167 419,27 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 403 687,90 €  
Recettes : 403 687,90 €

✓ **2022.076 Adoption du budget primitif 2022 du budget annexe lotissement de Vaudricourt.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 64 pour, 4 contre et 4 abstentions)**

**De voter le budget primitif 2022 du budget annexe lotissement de Vaudricourt tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :**

Section d'investissement :

Dépenses : 723 243,20 €  
Recettes : 723 243,20 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 031 777,60 €  
Recettes : 1 031 777,60 €

✓ **2022.077 Adoption du budget primitif 2022 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 64 pour, 4 contre et 4 abstentions)**

**De voter** le budget primitif 2022 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 3 026 082,53 €  
Recettes : 3 026 082,53 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 140 687,48 €  
Recettes : 3 140 687,48 €

✓ **2022.078 Adoption du budget primitif 2022 du budget régie Office de Tourisme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 64 pour, 5 contre et 3 abstentions)**

**De voter** le budget primitif 2022 du budget régie Office de Tourisme tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 86 821,49 €  
Recettes : 86 821,49 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 994 750,00 €  
Recettes : 994 750,00 €

✓ **2022.079 Adoption du budget primitif 2022 du budget régie transport.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 54 pour, 11 contre et 7 abstentions)**

**De voter** le budget primitif 2022 du budget régie transport tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 579 131,60 €  
Recettes : 579 131,60 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 366 593,00 €  
Recettes : 2 366 593,00 €

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**du 12 avril 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**PROCES VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 12 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	6 avril 2022
Date d'affichage	6 avril 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	11
Votants	72

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BLONDIN – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN WALRAVE – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOEL – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – KOCH – DEROUSSANT – JOSEPH – CREPIN – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL

**Etaient excusés :**

M. Eric BALEDENT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY  
M. Claude BOURET donne pouvoir à M. Patrick LEDET  
Mme Justine DUROT donne pouvoir à Mme Maryvonne DAUSSY  
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Olivier MALLET  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. HENIQUE  
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Claude JACOB  
M. Frédéric GARET  
Mme DUBOS donne pouvoir à M. MENOURIE  
Mme Françoise MAISON remplacée par Mme Catherine JOSEPH  
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Bernard DUQUESNE  
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à M. Robert DEBRAY  
M. Frédéric DELOHEN  
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme VASSEUR

**Secrétaire de séance :** Danielle DUPUY

**12) 2022.080 Versement d'une subvention d'équilibre aux budgets régie Office de Tourisme et régie Transport.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article L224-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes,
- Considérant que le « versement transport » ne couvre que 68% des dépenses du service transport et que les recettes commerciales issues des tarifications adoptées par le conseil communautaire ne permettent pas d'atteindre l'équilibre du service,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant que la régie Office de Tourisme assume des missions non compensées par des recettes,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 55 pour, 4 contre et 13 abstentions)**

**De décider** de verser une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 648.032 € du budget principal à la régie Office de Tourisme.

**De décider** de verser une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 309.600 € du budget principal à la régie transport.

**De prendre acte** que ces montants sont des montants maximaux qui seront ajustés en fonction des recettes réellement encaissées par ces deux régies afin de limiter la contribution du budget général aux besoins stricts de ces régies

**13) 2022.081 AP/CP : Vote d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement.**

*M. JACOB demande une précision quant à l'autorisation d programme portant sur le changement de roues de l'aqu'ABB.*

*Le Président indique qu'il s'agit de roues de la toiture amovible qu'il convient de changer au-delà de 10 ans d'usage.*

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article R2311-9 du code général des collectivités territoriales précisant que les dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,
- Vu le Budget Principal voté le 12 avril 2022,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 58 pour, 2 contre et 12 abstentions)**

**De décider** d'ouvrir les neuf autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

N° AP	Libellé AP	Montant AP	Chapitre	Crédits de paiement				
				2022	2023	2024	2025	2026
2022-CAMBRON	Rénovation école de Cambron	750 000 €	2313	600 000 €	150 000 €			
2022-AQUABB	Changement de roues AQUABB	254 910 €	2131	84 970 €	84 970 €	84 970 €		

2022-AVANCE	Avance de fonds travaux particuliers	125 000 €	274	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
2022-PERIL	Travaux d'office sur immeubles en péril	150 000 €	2148	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
2022-MULTIMO	Aménagement aire multimodal	1 163 400 €	2128	191 400 €	972 000 €			
2022-POLE SOCIO	Travaux Pole Socio Culturel PRU	3 500 400 €	2313	167 520 €	2 847 840 €	485 040 €		
2022-MO T1 PRU	Maîtrise d'œuvre voirie T1 PRU	60 000 €	2313	42 000 €	18 000 €			
2022-VOIRIE T1 PRU	Travaux voirie T1 PRU	4 620 600 €	2313	3 120 000 €	1 500 600 €			
2022-MO T3 PRU	Maîtrise d'œuvre voirie T3 PRU	33 600 €	2313	10 800 €	0	22 800 €		

**De prendre acte** que les autorisations de programme seront financées comme suit :

- ✓ Pour les AP 2022 CAMBRON, 2022-POLE SOCIO, 2022-MO T1 PRU, 2022-VOIRIE T1 PRU et 2022-MO T3 PRU par l'emprunt, les subventions (y compris les fonds de concours) et les fonds propres.
- ✓ Pour les AP 2022-AQUABB, 2022-AVANCE, 2022-PERIL et 2022-MULTIMO par les subventions et les fonds propres.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### 14) 2022.082 Autorisation de signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des eaux pluviales avec la commune de Saint-Valery-sur-Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique parue au JO n°0301 du 28 décembre 2019,
- Vu la convention de délégation des compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » conclue entre la commune de Saint Valery Sur Somme et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme le 12/10/2020,
- Vu le projet d'aménagement des rues Jean Bailleul, de Ponthieu et de la Place Joffre sur la commune de Saint Valery Sur Somme, comprenant des travaux en matière de réseaux d'eau potable, d'eaux usées, et de voirie,
- Vu le rapport de Bernard DUQUESNE, Conseiller délégué à l'eau, l'assainissement collectif et non collectif,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 63 pour, 0 contre et 9 abstentions)**

**D'autoriser** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des eaux pluviales avec la commune de Saint-Valery-sur-Somme.

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

**15) 2022.083 Autorisation de signature de l'avenant N°1 à la convention de délégation de compétences « eau potable » et « assainissement collectif » avec la commune de Abbeville.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE,
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'**engagement dans la vie locale** et à la proximité de l'action publique parue au JO n°0301 du 28 décembre 2019,
- Vu l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de délégation de compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » conclue entre la commune d'Abbeville et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport de Bernard DUQUESNE, Conseiller délégué à l'eau, l'assainissement collectif et non collectif,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 61 pour, 0 contre et 11 abstentions)**

**D'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences « Eau potable » et « Assainissement » avec la commune de Abbeville.

**D'autorise** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**16) 2022.084 Motion présentée par les élus de la commission aménagement : 'Pour une suspension immédiate et un réexamen complet des obligations liées à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols fixée par la loi « Climat et résilience »'**

*Après avoir fait part de son attachement aux terres agricoles, M. PARSIS indique qu'il est essentiel pour les 15 communes concernées de revoir les règles d'application du « zéro artificialisation nette des sols ». Il ajoute que ce sont finalement les « communes sages » (en termes de consommation foncière passée) qui seront pénalisées.*

La loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », dite « Loi Climat et Résilience », du 22 août 2021 fixe notamment l'objectif de zéro artificialisation nette des sols (ZAN) d'ici à 2050. L'incitation faite aux collectivités de réduire leur consommation d'espace lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme laisse ainsi désormais la place à un cadre juridique strict.

Si les élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme sont parfaitement conscients de la nécessité de réduire l'impact de l'activité humaine sur notre environnement et de limiter les pertes définitives d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF), ils sont en désaccord profond avec la méthode employée pour y parvenir.

La loi Climat et résilience prévoit ainsi notamment trois paliers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette des sols (ZAN) :

- 2021-2031- réduction de 50% de la consommation foncière observée entre 2011 et 2021,
- 2032-2041- réduction de 50% par rapport à la période précédente
- 2042-2050- réduction de 50% par rapport à la période précédente
- 2050- 0 artificialisation nette.

Sur la période 2010-2020 (derniers chiffres en notre possession), la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme ayant consommé 126 hectares, les objectifs qui nous sont imposés par la loi sont donc les suivants :

- 2021-2031 : 63Ha
- 2032-2041 : 31.5Ha
- 2042-2050 : 15.75Ha
- 2050 : 0 artificialisation nette

Soit un total de 110 ha sur les 30 ans à venir en sachant que tous projets débutés depuis l'entrée en vigueur de la loi en août 2021, entrent dans cette enveloppe.

**Alors que les décrets d'application de cette mesure n'ont pas été publiés à ce jour, les élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme demandent sa suspension immédiate.**

Un dialogue constructif, basé sur l'écoute des attentes des communes, notamment les plus rurales – dont 15 communes de la CABS sont déjà largement pénalisées par le RNU - et des besoins de leurs habitants, doit ensuite être mis en place rapidement entre l'État et les collectivités sur ce sujet essentiel pour l'avenir de nos territoires.

Le mode de calcul de la consommation foncière devra ainsi, a minima, exclure les terrains dont la perméabilité sera assurée. Il devrait également avoir pour point de départ la date de publication officielle des décrets d'application, de façon à ne pas remettre en cause des projets sur lesquels les élus travaillent depuis de nombreuses années et qui sont attendus par nos concitoyens.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération approuve à la majorité (72 votants : 71 pour, 0 contre et 1 abstention) la motion présentée par les élus de la commission aménagement 'Pour une suspension immédiate et un réexamen complet des obligations liées à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols fixée par la loi « Climat et résilience »'.**

## POINT INFORMATIF

### 17) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil

14/03/2022	2022.69	Marché à procédure adaptée sous la forme d'accords-cadres pour la « Fourniture de pneus et prestations associées » pour les véhicules de la CABS
15/03/2022	2022.70	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
16/03/2022	2022.71	Grille tarifaire des prestations en vente à l'Office de tourisme pour l'année 2022
16/03/2022	2022.72	Demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL pour le projet « Aménagement d'une aire d'accueil multimodal »
18/03/2022	2022.73	Grille tarifaire de la plateforme numérique marchande « Baiedesomme-shopping.fr »
18/03/2022	2022.74	Recrutement d'un collaborateur de cabinet
21/03/2022	2022.75	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
23/03/2022	2022.76	Baux dérogatoires pour le renouvellement de location de garages sis rue du Moulin Quignon à Abbeville
24/03/2022	2022.77	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
24/03/2022	2022.78	Recrutement d'un agent contractuel temporaire pour le service OT
24/03/2022	2022.79	Mise à disposition des locaux de la maison de quartier « la Ferme Petit », à titre gracieux, pour les journées du 17 et 18 avril à l'association « Les Homogènes » afin d'organiser une chasse aux œufs et les festivités de Pâques.
25/03/2022	2022.80	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
28/03/2022	2022.81	Demande de subvention de 4 500 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2022, afin de développer des actions visant à améliorer l'éducation nutritionnelle des publics en situation de précarité
28/03/2022	2022.82	Demande de subvention de 5 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2022, afin de développer des actions visant à améliorer l'accès à la prévention des enfants en milieu scolaire

28/03/2022	2022.83	Demande de subvention de 3 500 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2022, afin de développer des actions visant à augmenter le taux de participation aux dépistages organisés des cancers
28/03/2022	2022.84	Demande de subvention de 8 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2022, afin de co-financer le poste de coordinateur du Contrat Local de Santé
28/03/2022	2022.85	Demande de subvention de 10 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2022, afin de co-financer le poste de coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale
28/03/2022	2022.86	Demande de subvention de 24 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France et la caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme pour l'année 2022, afin de développer des actions visant à augmenter le taux de participation aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectal des habitants des communes rurales de la CABS
30/03/2022	2022.87	Renouvellement du contrat d'entretien avec la société HND pour le matériel et les équipements de cuisine de la CABS
30/03/2022	2022.88	Contrat de location d'un véhicule HEULIEZ GX 117 avec la société MCPL par pallier à l'indisponibilité d'un autobus au service BAAG
4/04/2022	2022.89	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h58

**Le Président**

**Le Secrétaire de séance**

**Les délégués**

<i>ARCIVAL Isabelle</i>	<i>BALEDENT Eric</i>	<i>BIHET Arnaud</i>	<i>BLONDIN Jean-Yves (Lanchères)</i>
<i>BLONDIN Michel (Abbeville)</i>	<i>BOUCHARD Armel</i>	<i>BOULART Monique</i>	<i>BOURCERONDE Françoise</i>
<i>BOURET Claude</i>	<i>BOUTROY Rémy</i>	<i>CHAGNON Patricia</i>	<i>CHATENAY Luc</i>
<i>CHEVALLIER Christine</i>	<i>COEUILTE Aymerick</i>	<i>COLINET Roland</i>	<i>CREPIN Martine</i>
<i>DAIRAINÉ Patrick</i>	<i>DANTEN Didier (</i>	<i>DAUSSY Maryvonne</i>	<i>DEBRAY Robert</i>
<i>DELAGE Michelle</i>	<i>DELAHAYE Emmanuel</i>	<i>DELOHEN Frédéric</i>	<i>DELOISON Stéphane</i>
<i>DENIS Hervé</i>	<i>DEROUSSENT Maryline (</i>	<i>DORION Anne-Marie</i>	<i>DOVERGNE Anrélien</i>
<i>DUBOS Maryse</i>	<i>DUCHEMIN Gilbert</i>	<i>DUCROCQ Bernard</i>	<i>DUPONT-BOSIO Sarah</i>
<i>DUPUY Daniele</i>	<i>DUQUESNE Bernard</i>	<i>DUROT Justine</i>	<i>DUVAL Odile</i>

<i>FRION Fabrice</i>	<i>FROISSART-SENLIS Clémence</i>	<i>GARET Frédéric</i>	<i>GORRIEZ Jean</i>
<i>HAUSSOULIER Stéphane</i>	<i>HENIQUE Francis</i>	<i>HENOCQUE Dominique</i>	<i>JACOB Claude</i>
<i>KOCH Brigitte</i>	<i>LANGLET Jean-François</i>	<i>LEBLOND Claude</i>	<i>LECOMTE Jean-Paul</i>
<i>LEDET Patrick</i>	<i>LEFEBVRE Pascal</i>	<i>LEMARCHAND Pierre</i>	<i>LENNE Daniel</i>
<i>LEPAGE Michel</i>	<i>LESENNE Christian</i>	<i>MACHAT Jean-Marie</i>	<i>MAISON Françoise (remplacée par Mme JOSEPH)</i>
<i>MALLET Olivier</i>	<i>MARQUE José</i>	<i>MARTEL Bertrand</i>	<i>MENNESSON Christophe</i>
<i>MENOURIE Jean-Michel</i>	<i>MONFLIER Chantal</i>	<i>NOEL Lydie</i>	<i>PARSIS Laurent</i>
<i>PATTE Régis</i>	<i>PETIT Florence</i>	<i>PRUVOT Laurent</i>	<i>RHUIN Rose-Noëlle</i>
<i>RIMBAULT Régis</i>	<i>SANNIER Henri</i>	<i>TONOLLI Angelo</i>	<i>TRENCART Michel</i>
<i>VASSEUR Danielle</i>	<i>WALRAVE Philippe</i>		

Conseil d'agglomération du 12 avril 2022